

## CONDITIONS DE GARANTIE ET PRINCIPES D'UTILISATION CORRECTE DES MEUBLES

Nous vous félicitons d'avoir choisi des meubles de notre collection. Nous sommes convaincus qu'ils répondront à toutes vos attentes. Pour garantir une qualité et une fonctionnalité élevées, nous aimerions vous fournir des instructions détaillées d'utilisation et d'entretien. Le respect des règles présentées ci-dessous vous permettra de profiter longtemps du produit. Il faut noter que le non-respect des présentes instructions d'utilisation et d'entretien peut entraîner l'exclusion de garantie.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Les meubles rembourrés, lits, matelas et autres éléments proposés par le Fabricant doivent être utilisés conformément à leur destination et aux règles d'utilisation indiquées ci-dessous.
2. En raison des éléments souples et du type de rembourrage, des différences dans les dimensions des meubles rembourrés par rapport aux paramètres indiqués dans les catalogues, les dépliants ou sur le site Web peuvent apparaître. Toutes les dimensions des meubles se réfèrent aux parties les plus saillantes du meuble et sont données avec une tolérance de +/-3%. Dans le cas des matelas, la tolérance de taille admissible est de +/- 1,5 cm et résulte de la souplesse des composants utilisés.
3. Dans les meubles rembourrés, des différences dans la souplesse des sièges entre les éléments individuels peuvent apparaître. Ce phénomène est lié aux propriétés naturelles des matériaux utilisés pour construire la structure et le garnissage, à savoir : la densité de la mousse de rembourrage, la souplesse des ressorts métalliques, les ceintures de rembourrage et l'utilisation de mécanismes fonctionnels (fonction de couchage, éléments avec conteneur, éléments d'angle, poufs et divans). Des différences dans la dureté des sièges peuvent également apparaître entre les meubles exposés et livrés au client. C'est un effet naturel lié à l'utilisation et à l'application de différents tissus de rembourrage.
4. Les échantillons de tissus, de cuir et de teinture d'éléments en bois présentés doivent être traités comme des exemples d'échantillons de matières premières. Par conséquent, le meuble commandé peut présenter des différences par rapport aux échantillons présentés.
5. En cas de commande de meubles à intervalles, le Fabricant se réserve le droit d'introduire des changements dans la couleur, le design, les dimensions et les fonctions du meuble. Des différences peuvent résulter d'un changement dans le processus de production, ainsi que de l'utilisation d'un lot/approvisionnement différent de matières premières dans le processus de production.
6. En cas de remplacement du produit pendant la période de garantie, le Fabricant se réserve le droit d'introduire des modifications technologiques relatives aux dimensions du produit, matériaux utilisés pour la production, éléments décoratifs et mobiles, fonctions de couchage, résultant de la nécessité d'éliminer les défauts du produit.
7. Les couleurs des tissus, du cuir et des éléments en bois présentés sur les photos peuvent légèrement différer des couleurs réelles. Cela est dû aux limites de la technique d'enregistrement numérique et aux paramètres individuels des appareils électroniques, en particulier la carte graphique et le moniteur.

8. Aucun matériau de rembourrage disponible (tissu, tissu enduit/cuir artificiel, cuir naturel) ne peut résister aux éventuels dommages causés par les animaux. Par conséquent, lors du choix d'un matériau de rembourrage, une attention particulière doit être accordée à ses paramètres de résistance et à l'utilisation prévue.

## **TRANSPORT, DEBALLAGE ET MISE EN PLACE DES MEUBLES**

1. Le transport doit être effectué avec une extrême prudence, car des dommages mécaniques, des rayures, des déchirures ou des fissures se produisent le plus souvent lors de cette activité.
2. Les meubles doivent être transportés uniquement dans leur emballage d'origine et correctement sécurisés (utilisation de sangles, bandes de fixation, autres accessoires pour protéger le meuble contre les dommages) et conformément aux instructions des étiquettes et marquages apposés sur l'emballage.
3. Lors de la réception d'un meuble rembourré, vérifiez attentivement si la marchandise est conforme à la commande, si tous les éléments du meuble et son emballage sont corrects (il n'y a pas de rayures, d'abrasions, de fissures, de coupures ou d'autres dommages à la structure du tissu ou du cuir, ainsi que des dommages aux éléments structurels en bois) et si la carte de garantie et les éléments destinés à être montés sur place ont été joints à la marchandise.
4. Les meubles ne doivent pas être déplacés, jetés, tirés ou renversés.
5. Lorsque vous déplacez un meuble, tenez-le par le bas par les éléments rigides de sa structure. Dans le cas d'un meuble multi-pièces, déplacez chaque pièce séparément. Il est interdit de saisir les meubles par des éléments mobiles, les accoudoirs, les tissus de rembourrage, les pieds et les appuie-tête, et de les placer sur des bords tranchants.
6. Les meubles doivent être placés sur une surface nivelée.
7. L'emballage ne doit être retiré qu'une fois le meuble placé à son emplacement définitif. Lors du déballage, les objets pointus susceptibles d'endommager la housse ne doivent pas être utilisés.
8. Avant de commencer le montage, suivez les instructions ci-jointes et retirez toutes les protections de transport.
9. Les plis du rembourrage qui apparaissent pendant le transport disparaissent généralement quelques jours après le déballage, mais ce processus peut être accéléré en formant manuellement la housse et les coussins.
10. Il est important d'assurer des conditions adéquates dans les pièces où le produit est utilisé ou stocké, c'est-à-dire la température de +15°C à +23°C, l'humidité de 40% à 70%. Quant aux meubles alimentés par une batterie au lithium, la température admissible varie de 5 à 20 °C. La distance entre le produit et les sources de chaleur actives ne doit pas être inférieure à 1,5 mètre. Pour éviter le processus de décoloration du tissu ou du cuir, il n'est pas recommandé d'exposer le meuble à la lumière directe du soleil.
11. Tout fonctionnement douteux des éléments mobiles, tels que : fonction de couchage, fonction de relaxation, accoudoirs, appuie-tête, doit être immédiatement signalé au vendeur.

## **PRINCIPES D'UTILISATION DES MEUBLES**

1. Les meubles doivent être utilisés conformément à leur destination.

2. Il est important d'assurer des conditions adéquates dans les pièces où le produit est utilisé ou stocké, c'est-à-dire la température de +15°C à +23°C, l'humidité de 40% à 70%.
3. Les meubles doivent être placés sur une surface plane à une distance d'au moins 1 m des sources de chaleur (radiateurs, cheminées, poêles).
4. Pour protéger le sol contre d'éventuelles rayures, il est bon de coller sur les meubles des patins en feutre, ce qui minimisera la possibilité de l'endommager lors du déplacement des meubles. Les patins en feutre s'usent avec le temps, alors il faut les remplacer régulièrement.
5. Il est strictement interdit de :
  - s'asseoir ou rester debout sur les accoudoirs, les bords des dossiers,
  - sauter sur un matelas, un siège, un dossier ou des lattes à ressort particulières.
6. Le fait de sauter sur des matelas ou d'effectuer une pression ponctuelle prolongée (par exemple, s'asseoir fréquemment sur le bord du lit) peut endommager les ressorts ou déformer les inserts en mousse.
7. Lors du dépliage du meuble, faites sortir et rentrer les pièces mobiles en maintenant uniformément le centre de l'élément.
8. Les enfants ne peuvent pas déplier et plier indépendamment la fonction de couchage, ouvrir des conteneurs pour la literie, des sommiers de lits, ni activer le siège coulissant.
9. Tous les meubles rembourrés ont été conçus pour le repos et ses fonctions ne permettent qu'un couchage occasionnel.
10. La tolérance admissible dans les dimensions des matelas utilisés est de +/- 1,5 cm et résulte de la flexibilité des matières premières utilisées.
11. Les meubles ne doivent pas être utilisés avec une charge supérieure à 120 kg pour l'assise et 40 kg pour le dossier.
12. Ne placez pas trop de literie dans les caisses prévues à cet effet, pour éviter qu'elles ne s'écartent et ne s'effondrent. La literie doit être uniformément répartie et son poids ne doit pas dépasser **6 kg**.
13. Les différences de dureté et d'élasticité entre les différents éléments du meuble sont un effet naturel résultant de l'utilisation de différentes solutions de construction dans les modules fonctionnels et non fonctionnels.
14. Les meubles faits de différents types de matériaux de rembourrage (tissu, tissu enduit, cuir naturel) peuvent se caractériser par un confort et une apparence légèrement différents. Cela est dû à l'épaisseur, à la structure et à la flexibilité du matériau utilisé.
15. Les changements survenant lors de l'utilisation du meuble, suite au temps et à l'utilisation, tels que : boulochage et étirement du tissu, frottement du cuir au niveau des coutures et des endroits les plus utilisés, changements de douceur, d'élasticité et de déformation du coussins, dossiers et assises sont naturels et impossibles à éliminer.
16. Tous les éléments en mousse peuvent changer de couleur lorsqu'ils sont exposés à la lumière. C'est un processus naturel qui n'affecte pas la valeur d'utilité du produit et ne réduit pas sa valeur.
17. Les bords extérieurs du rembourrage doivent être protégés contre les abrasions mécaniques.
18. Les meubles rembourrés doivent être utilisés de manière interchangeable sur toute la surface des sièges pour éviter les différences d'apparence de l'ensemble. Cela évite une usure inégale des meubles, ainsi que la formation de plis sur les revêtements et l'effet de la différence de nuances sur la surface du tissu.

19. Pendant l'utilisation, protégez le meuble contre les rayons UV excessifs, le nettoyage intensif ou l'exploitation, cela peut provoquer une décoloration, qui est un processus naturel de perte de pigment.
20. Les plis du rembourrage disparaissent généralement après une douzaine de minutes environ, mais ce processus peut être accéléré en formant manuellement les coussins.
21. Les plis des housses constituent un effet naturel de l'utilisation de meubles.
22. Les plis qui apparaissent lors de l'utilisation et qui résultent de l'exploitation des fixations lâches du tissu de rembourrage (par exemple, les matelas, les sièges de canapé, les meubles rembourrés) et des coutures divisées ou collées des pièces de meubles peuvent être façonnées à la main.
23. Les meubles en cuir naturel doivent faire l'objet d'une protection particulière et des traitements de conservation successifs (avec des préparations prévues à cet effet), effectués deux fois par an).
24. Évitez le contact direct du rembourrage en cuir avec des solvants, de l'alcool, des graisses d'origine végétale et animale, la sueur du corps humain et tout produit chimique non autorisé, car ils pourraient l'endommager ou le détruire.
25. Les meubles rembourrés en cuir peuvent en outre avoir des coupes que les meubles en tissu n'ont pas en version standard.
26. Lors du rembourrage de meubles avec un tissu à motifs, « l'inadéquation des motifs » est acceptable.
27. Lorsque la fonction de couchage est activée, une légère différence de hauteur entre le siège et son extension, de petits écarts ou décalages des lignes du dossier et du siège peuvent apparaître. Cet effet est dû à des raisons technologiques.
28. Des bruits naturels, par exemple des grincements, peuvent se produire lors de l'utilisation des meubles, ce qui résulte d'une structure métallique des mécanismes utilisés.
29. De légères déviations horizontales peuvent se produire au niveau des éléments mobiles des meubles, tels que la fonction d'extension, les accoudoirs ou les appuie-tête. Cela signifie que les éléments particuliers du meuble, placés les uns à côté des autres, peuvent être légèrement différents. Cela résulte de la technologie d'un type de raccords donné et n'est pas considéré comme un défaut du produit.
30. Les meubles avec un siège à extension électrique doivent être utilisés conformément aux instructions et ne peuvent pas être démarrés qu'après avoir vérifié s'il n'y a pas d'obstacles au mouvement du mécanisme.
31. Ne vous asseyez pas sur le bord du siège complètement étendu, car cela pourrait endommager le mécanisme.
32. Il est interdit de placer les mains et les objets entre les pièces mobiles et derrière le siège ainsi que de toucher l'appareil, les câbles, l'alimentation électrique et les autres éléments électroniques du mécanisme avec les mains mouillées.
33. Le câble d'alimentation doit être protégé contre les dommages mécaniques, la poussière, les sources de chaleur (radiateur, cheminée, etc.), les matériaux inflammables et l'eau. Le câble d'alimentation doit être débranché si l'appareil n'est pas utilisé pendant une période prolongée.
34. Aucun matériau de rembourrage disponible (tissu, tissu enduit, cuir naturel) ne peut résister aux éventuels dommages causés par les animaux. Par conséquent, lors du choix d'un matériau de rembourrage, une attention particulière doit être accordée à ses paramètres de résistance et à l'utilisation prévue.

## PRNCIPES D'UTILISATION DES MATELAS

1. Les matelas doivent être utilisés conformément à leur destination.
2. En raison de leur poids élevé et de leur flexibilité, les matelas en latex et à ressorts ensachés ne doivent être transportés qu'en position l'horizontale.
3. Après avoir déballé le film du matelas, vérifiez attentivement son état.
4. Dans les pièces où le matelas est utilisé, il faut assurer des conditions adéquates. Le produit conserve ses propriétés à une température de 15°C à 30°C et à une humidité de 40 à 70 %. La distance entre le produit et les sources de chaleur actives ne doit pas être inférieure à 1,5 m.
5. Le matelas ne doit pas reposer directement sur le sol ou sur une autre surface dure et pleine en raison du manque de ventilation.
6. Le matelas doit être placé sur un sommier en bois correctement sélectionné pour le client, en fonction de son poids au stade de l'achat, conformément aux recommandations du fabricant.
7. Sélection du sommier :
  - Matelas de poche et matelas avec insert « multipocet », en latex et mousse thermoélastique - sommiers à lattes à ressorts dont la distance ne dépasse pas 4 cm.
  - Autres matelas - sommiers à lattes à ressorts dont la distance ne dépasse pas 8 cm.
  - Les matelas Bonell et les matelas avec un insert en noix de coco ne peuvent pas être combinés avec des sommiers avec des éléments réglables pour la tête et les jambes.
8. Il est recommandé d'utiliser un protège-matelas entre le matelas et le sommier, qui le protège contre l'impact direct des lattes.
9. La tolérance admissible dans les dimensions des matelas utilisés est de +/- 1,5 cm et résulte de la flexibilité des matières premières utilisées.
10. Le matelas doit être placé sur un sommier aux dimensions appropriées. Seul le lit et le sommier adaptés à la taille du matelas ne gêneront pas sa utilisation adéquate.
11. Au début de l'utilisation, l'insert de matelas s'adapte à la silhouette de la personne qui l'utilise, c'est pourquoi une petite dépression au niveau des hanches peut se produire. Cela n'affecte pas les propriétés du matelas. Le changement de profondeur admissible est jusqu'à 20 mm.
12. Pour assurer une meilleure hygiène et garder le matelas propre plus longtemps, il est recommandé d'utiliser un protège-matelas ou un surmatelas (dessus) qui non seulement protège le matelas d'éventuelles salissures, mais augmente également la sensation de confort pendant le sommeil.
13. Les matelas peuvent avoir une odeur spécifique des composants utilisés lors de leur fabrication, particulièrement intense dans la période initiale d'utilisation, ce qui ne signifie pas qu'elle est nocive pour la santé. Il est recommandé d'aérer fréquemment le matelas en début d'utilisation.
14. Ne sautez pas sur le matelas et ne permettez pas une pression ponctuelle prolongée, par exemple en vous asseyant fréquemment sur le bord du matelas, ce qui pourrait entraîner des dommages permanents aux ressorts et/ou une déformation des inserts en mousse.

15. Le matelas doit être tourné horizontalement et verticalement tous les 3 mois.
16. Les housses lavables (marquées d'une étiquette appropriée) ont des fermetures à glissière, cousues autour du matelas. Elles doivent être lavées conformément aux instructions sur l'étiquette. Après lavage, la housse peut rétrécir jusqu'à 5% par rapport à la taille nominale.
17. Dans le cas de housses lavables, il est recommandé de répéter cette opération tous les 6 mois pour garantir l'hygiène et le confort.
18. Afin de se débarrasser des acariens et de la poussière, il est recommandé d'aspirer le matelas avec une brosse douce pour tissus de rembourrage.
19. Un matelas humide ne doit pas être séché au soleil.
20. Le matelas ne doit pas être lavé ou nettoyé à l'eau, à la vapeur ou avec des produits chimiques.
21. Tous les éléments en mousse des matelas peuvent changer de couleur lorsqu'ils sont exposés à la lumière. C'est un processus naturel qui n'affecte pas la valeur d'utilité du produit et ne réduit pas sa qualité.

## **PRINCIPES D'UTILISATION DES MEUBLES EN BOIS NATUREL ET DES ACCESSOIRES DE LA LIGNE WERNATURE**

1. Les meubles en bois et tous les accessoires doivent être utilisés conformément à leur destination.
2. Les éléments décoratifs en bois sont fabriqués à partir de matériaux naturels et écologiques. La structure différente et unique et la couleur variée d'un tronc résultent de la croissance naturelle de l'arbre en périmètre et en hauteur.
3. Les nœuds et les cernes différents témoignent de l'origine naturelle et n'affectent pas la valeur utilitaire du meuble.
4. Les défauts visibles sont complétés par un agent masquant spécialisé, dont la couleur peut différer de la couleur naturelle du bois.
5. Dans certains éléments, du verre lacobel sûr et laqué a été utilisé, créé à l'aide d'une technologie float spéciale.
6. La surface en bois du meuble est délicate et ne doit pas être exposée à une utilisation inappropriée, telle que des rayures ou des égratignures.
7. Ne placez pas d'éléments chauds ni tranchants sur les meubles en bois (cela pourrait endommager la surface des meubles).
8. Tous les éléments des meubles en bois peuvent changer de couleur sous l'influence de la lumière. C'est un processus naturel qui n'affecte pas la valeur d'utilité du produit et ne réduit pas sa qualité.
9. Les différences de cernes et de nuances sur les éléments en bois ne constituent pas un défaut de qualité.

## **CARACTÉRISTIQUES ET PROPRIÉTÉS DES TISSUS DE REMBOURRAGE**

1. Chaque tissu a des caractéristiques individuelles, propres à un type donné, qui peuvent devenir visibles lors de l'utilisation quotidienne du meuble et ne signifient pas des défauts de qualité :
  - **Ombre** - un effet visuel consistant en l'impression de différences de couleur des différentes parties du rembourrage, causées par la disposition unidirectionnelle

des fibres. Il est le plus visible dans les dispositions d'angle, où la lumière est réfléchiée sous différents angles. Cet effet n'est pas un défaut technologique du produit et n'indique pas non plus une mauvaise qualité du rembourrage. L'ombrage est une propriété naturelle du velours, des tissus similaires au velours, des tissus flock et chenille à poils plus longs.

- **Pétrissages des fibres** - ils sont causés par le poids de la personne assise, l'humidité naturelle et la température corporelle. Cet effet est similaire au repassage. Il s'agit d'un phénomène typique lié à l'utilisation du velours, des tissus similaires au velours, des tissus flock et chenille. Cet effet n'indique pas une qualité réduite du tissu.
  - **Boulochage des tissus** - un effet qui se produit à la suite de l'utilisation quotidienne du meuble (il ne peut pas être complètement éliminé). Il s'agit de la formation de petites boules/nœuds à la surface du tissu difficiles à enlever. L'effet est le plus souvent créé en recouvrant les meubles de couvertures et de couvre-lits en matières premières à fibres très longues.
  - **Décoloration** - les vêtements qui se décolorent facilement, par exemple les jeans, peuvent changer de manière irréversible la couleur de chaque tissu de rembourrage, en particulier celle qui est claire, et vice versa, le tissu de rembourrage dont la couleur est particulièrement forte et saturée (rouge, indigo, bleu marine, noir) peut dégager une partie du colorant au contact des vêtements, en particulier des vêtements clairs.
2. Lors de l'utilisation du meuble, son rembourrage acquiert un aspect caractéristique qui est un effet naturel de l'utilisation du tissu. Il se caractérise par la formation de plis plus ou moins grands (selon le degré d'étirement et d'élasticité du tissu) aux endroits les plus utilisés du meuble.

## CARACTÉRISTIQUES ET PROPRIÉTÉS DES CUIRS

1. Les cuirs présentent des caractéristiques qui soulignent leur origine naturelle, n'indiquant pas une valeur réduite de la matière première : odeur caractéristique, veines apparentes, plis de graisse, piqûres d'insectes, cicatrices, zébrures, différences de brillance, vergetures, rides, etc. Ces caractéristiques n'affectent pas la durabilité d'utilisation, elles ne sont qu'une garantie de l'authenticité du matériau.
2. Le changement dans la douceur du siège et du dossier est un effet naturel de l'utilisation de meubles en cuir naturel.
3. Un meuble peut être fait de plusieurs pièces de cuir, c'est pourquoi des nuances de couleurs délicates entre les différentes parties du meuble sont autorisées.
4. Lors de l'utilisation de meubles recouverts de cuir naturel, on peut apercevoir des caractéristiques liées à des effets naturels de l'exploitation de la matière première. Dans des endroits les plus exploités, on peut apercevoir des rides, plis et frottements du cuir.
5. Le contact direct du cuir de rembourrage avec des facteurs tels que : une température trop élevée ou trop basse, une humidité ambiante inappropriée, le sel contenu dans la sueur et l'action de substances chimiques inappropriées entraîne des modifications irréversibles de l'apparence et de la qualité du rembourrage.

## CARACTÉRISTIQUES ET PROPRIÉTÉS DES ÉLÉMENTS EN BOIS

1. Les différences de cernes et de nuances sur les éléments en bois ne constituent pas un défaut de qualité.
2. Dans les meubles finis avec une patine vieillissante, en raison de la technologie manuelle d'application et de frottement de ce matériau, on peut apercevoir des différences dans l'intensité du frottement de la patine sur la surface du meuble ainsi qu'entre les meubles particuliers.
3. Un mauvais entretien peut entraîner une décoloration ou des dommages, et ces défauts ne relèvent pas de la responsabilité du fabricant.
4. Une pression de nettoyage excessive peut décolorer ou éclaircir les couleurs.
5. Pour la sécurité et la protection du meuble, avant de procéder au nettoyage de base, effectuez un test dans un endroit discret pour vérifier comment l'élément réagit au nettoyage.
6. Les produits destinés au nettoyage des meubles, disponibles dans le commerce, doivent être utilisés conformément à leur destination, aux règles et instructions de leur fabricant, et leur utilisation est sous la seule responsabilité de l'Acheteur.

## CARACTÉRISTIQUES DES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES POUR LA PRODUCTION DE MEUBLES

### REMBOURRAGE - CUIR

Nous sélectionnons le cuir en accordant une attention particulière à sa qualité. Nos cuirs sont traités et tannés sans modifier leurs propriétés. Par conséquent, les cicatrices, les rides, les différences de structure et les variations de teinte sont considérées comme des caractéristiques naturelles du produit et ne sont pas couvertes par la garantie. Les détails sont présentés sur les photos illustrant les caractéristiques du cuir naturel.



Les propriétés originales maintiennent la douceur et de la délicatesse naturelles. La



présence de cicatrices, de différences de structure, de rides, de veines, de différences de nuances de couleurs et toutes autres traces que la nature a laissées sur la surface du cuir sont la preuve d'une authenticité et d'une valeur absolues.

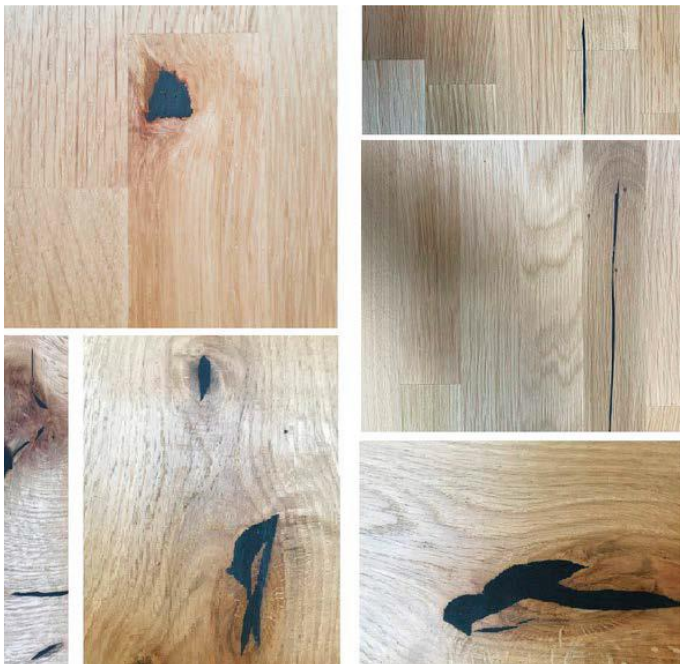
Dans le cas d'un meuble rembourré avec revêtement en cuir naturel, des coutures supplémentaires peuvent être nécessaires au niveau du siège ou du dossier par rapport à la version avec revêtement en tissu.

Une fois tous les contrôles de production terminés, nous effectuons une inspection finale approfondie de chaque canapé pour évaluer l'apparence (coutures, assemblage, revêtement) et la résistance (test de fatigue du produit fini). Ce n'est qu'après avoir réussi le test final que notre canapé est prêt à l'emploi.

## BOIS DÉCORATIF

Les éléments en bois sont fabriqués à partir de matériaux naturels et écologiques. En tant qu'organisme vivant, chaque arbre crée une structure différente et unique et une couleur variée dans un tronc, résultant de la croissance naturelle de l'arbre en périmètre et en hauteur. Les dépendances mentionnées ci-dessus affectent l'unicité/différenciation de la texture des éléments en bois utilisés dans la production de meubles.

Les propriétés du bois mentionnées ci-dessus sont une preuve de son origine naturelle et ne constituent pas un défaut de fabrication.



## PRINCIPES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN

## PRINCIPES D'ENTRETIEN APPROPRIÉ DES TISSUS DE REMBOURRAGE

1. Les housses des meubles rembourrés et des lits doivent être nettoyées régulièrement et conformément à nos recommandations. Un entretien et des soins appropriés conserveront les valeurs d'utilité pendant longtemps.
2. Avant le nettoyage, vérifiez comment la surface à nettoyer réagira à l'agent, en l'appliquant sur une partie invisible du meuble. De cette façon, nous éviterons d'endommager le tissu, sa décoloration ou d'autres changements visibles résultant d'un agent trop agressif.
3. Il est recommandé de nettoyer le meuble une fois par semaine, à l'aide d'un embout d'aspirateur ou d'un accessoire conçu pour les meubles, ou à la main avec une brosse douce. Dans le même temps, évitez les frottements excessifs et l'aspiration à fort niveau de puissance afin de ne pas abîmer les fibres du tissu. Il est conseillé de secouer doucement les éléments de meuble amovibles, de préférence à l'air libre.
4. Les tissus avec des poils à leur surface - chenille, velours - nécessitent un peignage régulier avec une brosse douce. Ce traitement permettra d'éviter le phénomène de pétrissage des poils à la surface du tissu, notamment dans les lieux d'utilisation intensive. Les poils conserveront leur élasticité et le tissu conservera son caractère délicat.
5. En cas de taches grasses et humides, utilisez du papier de soie puis un chiffon propre, humide et doux afin que la tache soit rapidement absorbée. Sinon, la saleté peut pénétrer dans les fibres du tissu, empêchant son nettoyage efficace. Ce n'est qu'alors que vous pourrez procéder au détachage à l'aide d'eau tiède et d'un détergent neutre destiné au lavage à la main. La surface souillée doit être nettoyée avec des mouvements doux et circulaires dans le sens de l'extérieur vers l'intérieur, en évitant de frotter vigoureusement les poils mouillés. Après avoir enlevé la tache, laissez le tissu sécher à température ambiante. Si nécessaire, répétez l'opération en étendant la zone nettoyée autour de la zone tachée pour réduire l'effet du centre circulaire.
6. N'utilisez pas de fer à repasser pour accélérer le séchage de la partie humide du rembourrage.
7. En cas de renversement de café ou de thé sur la surface du tissu, enlevez immédiatement la tache avec un chiffon en coton absorbant et enlevez la saleté solide, c'est-à-dire le marc de café. Suivez ensuite les instructions du point 5.
8. La saleté sèche (boue, cendres, poussière, cosmétiques, etc.) doit être aspirée de la surface du tissu avant que la substance ne pénètre dans le tissu. En cas de résidus, secouez la saleté et essuyez cet endroit délicatement avec un chiffon humide.
9. En cas de salissures importantes, il est recommandé de confier la réalisation de cette prestation à une entreprise spécialisée dans le nettoyage des tissus de rembourrage.

#### PRINCIPES D'ENTRETIEN APPROPRIÉ DES CUIRS NATURELS

L'utilisation du cuir pour la production de meubles a une très longue tradition. Le cuir est le matériau de rembourrage naturel le plus ancien et jusqu'à présent, il n'y a pas de meilleur substitut. Sa facilité d'utilisation exceptionnelle et son caractère unique en font le matériau de rembourrage le plus durable et le plus recherché.

1. Les meubles en cuir naturel doivent faire l'objet d'une protection particulière et des traitements de conservation successifs (avec des préparations prévues à cet effet),

effectués deux fois par an). Avec des soins appropriés, les meubles recouverts de cuir conserveront longtemps leurs valeurs esthétiques.

2. Chaque élément de cuir est différent et unique. Lorsque nous décidons d'acheter un produit en cuir, nous acceptons son caractère donné par : les cicatrices, les rides, les vergetures, les veines, les rayures, les piqûres, ainsi que les différences de texture et de teinte. Les caractéristiques énumérées confirment l'authenticité et l'origine naturelle du cuir, elles ne doivent donc pas être traitées comme des défauts.
3. Le cuir est une sorte de régulateur d'humidité dans la pièce grâce à sa capacité à « respirer », c'est-à-dire à absorber puis à céder jusqu'à 25% de son poids. Il assume la température ambiante - dans une pièce avec une température de 20° C, il peut sembler frais, mais lors du contact avec le corps, il se réchauffe localement.
4. Malgré sa souplesse et sa résistance à la traction et à la déchirure exceptionnelles, le cuir nécessite une protection contre les facteurs nocifs tels que : la température ambiante excessive et le dessèchement (soleil, radiateurs), la sueur, la graisse des cheveux, la poussière, les produits chimiques ménagers et le sur-séchage.
5. Au fil du temps, le cuir peut s'user et mettre en évidence la surface usée (teinte patinée), ce qui est normal lors de l'utilisation.
6. Avant de nettoyer le meuble, vérifiez comment la surface nettoyée réagit à l'agent chimique, en l'appliquant sur une petite partie invisible du meuble. De cette façon, nous éviterons d'endommager le tissu, sa décoloration ou d'autres changements visibles résultant d'un agent trop agressif.
7. La facilité de nettoyage constitue un avantage incontestable des meubles en cuir naturel. Dans la plupart des cas, il suffit d'essuyer sa surface avec un chiffon humide, sans utiliser de produits chimiques.
8. Il est recommandé d'entretenir et de nettoyer le cuir tous les 4 à 6 mois, en fonction de son type et de son degré d'usure. Il est conseillé d'effectuer le premier traitement d'entretien immédiatement après l'achat. Cela facilite le nettoyage ultérieur et peut empêcher la formation de salissures difficiles à enlever.
9. Lors de l'application des produits de soin pour le cuir, il faut appliquer les agents dans le bon ordre d'utilisation. On utilise d'abord des agents de nettoyage, puis des agents d'entretien.
10. Lors du nettoyage, ne frottez pas le cuir avec une force excessive ou trop longtemps pour éviter sa décoloration.
11. Chaque nettoyage doit être complété par l'application d'un agent d'entretien, car le nettoyage affecte généralement la couche protectrice du cuir.
12. Après l'entretien, le meuble ne doit pas être utilisé pendant une période de 12 heures.

## PRINCIPES D'ENTRETIEN DU BOIS DÉCORATIF

1. La surface du meuble est délicate et ne doit pas être exposée à une utilisation inappropriée, telle que des rayures ou des égratignures.
2. Ne placez pas d'éléments chauds ni tranchants sur les éléments en bois (cela pourrait endommager la surface des meubles).
3. Un mauvais entretien peut aussi entraîner une décoloration ou des dommages, et ces défauts ne relèvent pas de la responsabilité du fabricant.
4. Une pression de nettoyage excessive peut décolorer ou éclaircir les couleurs.

5. Pour la sécurité et la protection du meuble, avant de procéder au nettoyage de base, effectuez un test dans un endroit discret pour vérifier comment l'élément réagit au nettoyage.
6. Les produits destinés au nettoyage des meubles, disponibles dans le commerce, doivent être utilisés conformément à leur destination, aux règles et instructions de leur fabricant, et leur utilisation est sous la seule responsabilité de l'Acheteur.
7. Les éléments doivent être nettoyés systématiquement pour éviter que la poussière/saleté ne s'accumule et ne reste longtemps sur le meuble.
8. N'utilisez pas d'agents chimiques pour entretenir les éléments en bois, en fibres de bois et en panneau stratifié, car ils pourraient endommager leurs surfaces.
9. Les éléments laqués et brillants doivent être nettoyés avec un chiffon doux et sec ou légèrement humide, la surface nettoyée doit être séchée immédiatement.
10. N'utilisez pas de produits de nettoyage contenant des substances abrasives, des éponges dures, des solvants ou des produits chimiques. Leur utilisation peut endommager le mobilier. Nous avertissons contre l'utilisation d'agents chimiques pour l'entretien des meubles, car ils peuvent avoir un effet négatif sur l'apparence du revêtement de vernis.

## PRINCIPES D'ENTRETIEN DES ACCESSOIRES DE MEUBLES

1. La surface du meuble est délicate et ne doit pas être exposée à une utilisation inappropriée, telle que des rayures ou des égratignures.
2. Un mauvais entretien peut aussi entraîner une décoloration ou des dommages, et ces défauts ne relèvent pas de la responsabilité du fabricant.
3. Une pression de nettoyage excessive peut décolorer ou éclaircir les couleurs.
4. Ne placez pas d'éléments chauds ni tranchants sur les éléments plaqués et vernis (cela pourrait endommager la surface des meubles).
5. Pour la sécurité et la protection du meuble, avant de procéder au nettoyage de base, effectuez un test dans un endroit discret pour vérifier comment l'élément réagit au nettoyage.
6. Les produits destinés au nettoyage des meubles, disponibles dans le commerce, doivent être utilisés conformément à leur destination, aux règles et instructions de leur fabricant, et leur utilisation est sous la seule responsabilité de l'Acheteur.
7. Pour nettoyer les éléments chromés et en plastique, vous pouvez utiliser des produits de nettoyage courants, non abrasifs, destinés à un type donné de finition.
8. Les dessus en verre doivent être nettoyés avec des produits d'entretien destinés au verre, puis polis avec un chiffon sec, doux et propre.
9. Pour la production de meubles on utilise des matériaux naturels - placage, ainsi que des matériaux à base de bois - panneaux de particules mélaminés à deux faces, panneaux de fibres laqués bruts et MDF laqués. Ces surfaces doivent être nettoyées avec un chiffon doux et sec ou humide, puis essuyées.
10. Les surfaces vernies et brillantes ne doivent être nettoyées qu'avec un chiffon doux et sec.

## RÈGLES DE GARANTIE

### CONDITIONS DE GARANTIE

1. Les expressions suivantes utilisées dans la carte de garantie signifient :  
**Garant** - usine de meubles Fabryka Mebli „Wer-Sal” Kaczorowscy spółka jawna ayant son siège social à l'adresse : Jankowy 1a, 63-604 Baranów, n° NIP 6191953486.  
**Produit** - chaque produit fini de la marque WERSAL.  
**Vendeur** - entrepreneur vendant les Produits du Garant.  
**Acheteur** - personne physique qui achète le Produit à des fins non liées à l'activité commerciale exercée.
2. La carte de garantie définit les droits de l'Acheteur et les obligations du Garant dans le cadre de la garantie pour les défauts physiques des meubles fabriqués par le Garant.
3. Le Garant garantit à l'Acheteur la bonne qualité et le bon fonctionnement des produits fabriqués par lui, à condition que les produits soient utilisés correctement, conformément à leur destination et que les principes d'entretien et d'utilisation appropriés soient respectés.
4. La garantie couvre les meubles fabriqués par le Garant et achetés et utilisés par l'Acheteur sur le territoire de la République de Pologne ou du pays de vente à des fins non liées à l'activité commerciale ou professionnelle.
5. La garantie ne couvre pas les meubles achetés par l'Acheteur comme étant défectueux, les exemplaires de présentation ou endommagés, etc. Le Vendeur doit indiquer ce fait dans le document de vente et le document de remise du meuble. La carte de garantie n'est pas émise.
6. La responsabilité du Garant est limitée dans le temps à la période de garantie.
7. La période de garantie est de 24 mois (calculée à partir de la date de remise du meuble à l'Acheteur), mais pas plus de 27 mois à compter de la date de remise du meuble par le Garant au Vendeur.  
Dans le cas des matelas, le Garant accorde à l'Acheteur une garantie :
  - de 24 mois pour toutes les housses
  - de 24 mois pour tous les surmatelas (dessus)
  - 60 mois pour un sommier à ressorts ensachés, un système pocket et bonell à ressorts dans les collections suivantes : Magic Collection, Comfort Collection (sauf le matelas comfort massage) et Unique Collection.
8. La date de remise du meuble à l'Acheteur doit être confirmée par le Vendeur sur le document de remise. En l'absence d'un document de remise du meuble avec la date de livraison à l'Acheteur, la période de garantie est comptée à partir de la date de vente du meuble à l'Acheteur, définie dans le document confirmant son achat.
9. La présentation par l'Acheteur de la carte de garantie et d'une preuve d'achat - facture ou reçu avec TVA - conditionne l'examen de la réclamation.
10. Lors de la vente, afin de vérifier la qualité et la conformité avec le contrat de vente conclu, le meuble doit être contrôlé par l'Acheteur, ce qui doit être confirmé par l'Acheteur dans le document de remise ou de vente du meuble.
11. La présente carte de garantie est valable après avoir été remplie par le Vendeur le jour de la vente du meuble et signée par le Vendeur et l'Acheteur.
12. En l'absence de la carte de garantie ou de la preuve d'achat du meuble, les réclamations ne seront pas prises en compte.
13. L'Acheteur consent à lui envoyer toute correspondance concernant la réclamation par e-mail à l'adresse e-mail indiquée sur la carte de garantie.
14. En dehors des cas indiqués dans le contenu de la garantie, l'Acheteur perd les droits résultant de la garantie dans chaque cas d'empêchement du Garant de remplir les

- obligations résultant de la garantie. La perte des droits survient après la demande infructueuse adressée à l'Acheteur de permettre au Garant d'exécuter ses obligations.
15. Si des matériaux identiques ne sont pas disponibles lors de la réparation, le Garant se réserve le droit de remplacer les matériaux par d'autres de qualité comparable (quant à la teinte des matériaux de rembourrage, à la texture du cuir, etc.).
  16. En cas de modifications structurelles, il est permis d'effectuer des réparations conformément à la nouvelle technologie.
  17. Le Garant se réserve le droit d'utiliser d'autres matériaux lors de la réparation et d'introduire des modifications structurelles en rapport avec les améliorations techniques des produits.
  18. Lorsqu'un matériau de rembourrage n'est plus utilisé, le Garant a le droit, après consultation avec le client, de le remplacer par un autre matériau dont la qualité et le prix sont comparables.
  19. L'Acheteur a le droit d'échanger des produits exempts de défauts si :
    - trois réparations seront effectuées pendant la période de garantie et le produit aura toujours des défauts l'empêchant d'être utilisé comme prévu ;
    - le service du Garant indiquera dans le procès-verbal que l'élimination du défaut est impossible.
  20. L'Acheteur accepte l'utilisation des données à caractère personnel aux fins nécessaires à l'exercice des droits découlant de la garantie.
  21. La garantie n'exclut, ne limite ni ne suspend les droits de l'Acheteur en vertu des dispositions sur la garantie pour les défauts du mobilier, ainsi que de la loi sur les conditions particulières de vente aux consommateurs et de celle modifiant le Code civil du 27 juillet 2002 (J. O. de l'année 2002 n° 141 texte 1176).

## **NOTIFICATION ET VÉRIFICATION DES RÉCLAMATIONS**

1. En cas de défaut du meuble révélé pendant la période de garantie, l'Acheteur est obligé d'en informer le Vendeur ou directement le Garant, et cela immédiatement, au plus tard dans le délai de 14 jours suivant la découverte du défaut et sous la forme d'une notification de réclamation écrite appropriée, contenant : le nom, le prénom de l'Acheteur, une copie du contrat, la carte de garantie, la facture ou le reçu avec TVA, la date d'achat, la description détaillée du défaut et les demandes de l'Acheteur.
2. La réclamation doit être signalée au Vendeur et le délai de traitement de la réclamation est compté à partir de la date de sa notification au Garant. Le Vendeur est obligé de soumettre la réclamation au Garant dans les 3 jours suivant sa réception.
3. La réclamation doit contenir une description détaillée du défaut du meuble. La demande n'est valable que sur présentation d'une preuve d'achat du mobilier. L'achat du meuble doit être confirmé par le Vendeur dans la réclamation.
4. Pour vérifier la légitimité de la réclamation, l'Acheteur est obligé d'autoriser le Garant à contrôler le meuble sur le lieu de son utilisation. Si, en raison du type de défaut, il n'est pas possible de vérifier le meuble sur le lieu de son utilisation, l'Acheteur sera obligé, sous peine de perdre les droits de garantie, de remettre le meuble au Garant pour la période allant jusqu'à 14 jours ouvriers. **Le Garant n'est pas obligé de fournir des meubles de remplacement pendant le temps nécessaire pour examiner la réclamation.**

5. Dans un délai de 21 jours à compter de la date de réception de la réclamation, le Garant informera l'Acheteur de la reconnaissance de la réclamation comme justifiée ou non fondée.
6. En cas d'endommagement de la housse en cuir et en tissus enduits / cuir artificiel, la réclamation sera envoyée pour expertise, ce qui prolonge le délai de demande.
7. Dans des cas justifiés, le Garant se réserve le droit de prolonger le délai de vérification de la réclamation après en avoir préalablement informé l'Acheteur.

#### ATTENTION

!

En cas d'appel du service injustifié ou de dommages causés par la faute de l'Acheteur, le Garant se réserve le droit d'obtenir le remboursement des frais engagés.

### RÉALISATION DES RÉCLAMATIONS

1. Les réclamations reconnues par le Garant comme justifiées seront traitées dans le délai de 30 jours ouvrables, après en avoir préalablement informé l'Acheteur.
2. Le Garant traitera la réclamation en réparant ou en remplaçant gratuitement le meuble par un nouveau, exempt de défauts, si la réparation s'avère impossible ou économiquement injustifiée. Le Garant décide du mode de traitement de la réclamation.
3. Si le Garant décide de remplacer le meuble par un nouveau et s'il n'est pas possible de livrer le même meuble, l'Acheteur est obligé de choisir un autre meuble de l'offre du Garant.
4. Dans des cas justifiés, le Garant se réserve le droit de prolonger le délai de traitement de la réclamation après en avoir préalablement informé l'Acheteur.
5. La réparation sera effectuée de la manière la moins onéreuse tant pour l'Acheteur que pour le Garant sur le lieu d'utilisation du meuble ou, dans des cas justifiés, au service du Garant. C'est le Garant qui décide du mode de traitement de la réclamation après en avoir préalablement informé l'Acheteur.
6. L'Acheteur est obligé de permettre au Garant de réparer le meuble sur le lieu de son utilisation. Si, en raison du type de défaut, il n'est pas possible de réparer le meuble sur le lieu de son utilisation, l'Acheteur sera obligé, sous peine de perdre les droits de garantie, de remettre le meuble au Garant pour la période nécessaire pour effectuer la réparation. Le Garant n'est pas obligé de fournir des meubles de remplacement pendant la durée de la réparation.
7. Si l'Acheteur ne permet pas deux fois au Représentant du Garant d'exécuter ses obligations qui résultent de la garantie, cela signifie que l'Acheteur a libéré le Garant de l'exécution de ses obligations résultant de la garantie et a renoncé à toute réclamation de garantie contre le Garant.
8. S'il n'est pas possible d'établir clairement la responsabilité au titre de la garantie, le Garant peut proposer à l'Acheteur une réparation payante à des conditions préférentielles.
9. Après l'achèvement de la procédure de réclamation par le Garant, les parties sont obligées de rédiger un rapport dans lequel elles confirmeront la bonne exécution de la réclamation. La période de garantie est prolongée de la période de réparation.

### EXCLUSION DE GARANTIE

La garantie ne couvre pas :

1. les défauts, dommages et manques d'éléments et d'accessoires visibles au moment de l'achat ;
2. les dommages causés par une utilisation, un stockage et un entretien inappropriés et non conformes du mobilier ;
3. les dommages causés par un transport inapproprié et négligent ;
4. les défauts et dommages à la suite desquels le prix du Produit a été réduit ;
5. les dommages mécaniques aux sommiers, parties de la structure du meuble, tissus de rembourrage causés par la faute de l'Acheteur ;
6. les dommages résultant de la réparation ou de la modification du meuble effectuée par l'Acheteur ou pour son compte, sans l'accord du Garant ;
7. les dommages causés par les animaux ;
8. les dommages causés par l'inondation du meuble par l'eau ou un autre liquide (les solutions chimiques, les colorants, les lotions pour le corps sont particulièrement dangereux) ;
9. les différences de +/- 3 cm dans les dimensions réelles des meubles rembourrés, +/- 1,5 cm dans le cas des lits et matelas par rapport aux dimensions du catalogue ;
10. les différences dans la teinte et la structure des tissus, s'ils proviennent de différentes séries de production du fabricant de tissus, et la plainte concerne la différence entre les produits particuliers, achetés à certains intervalles ;
11. les différences naturelles dans la teinte des tissus entre les échantillons ou meubles exposés et ceux livrés au client, résultant de la tolérance de couleur des matériaux utilisés ;
12. les plis naturels, le boulochage, la décoloration ou le rétrécissement des tissus résultant d'une utilisation appropriée et résultant des propriétés de ces tissus et des caractéristiques de l'insert en mousse et de leur utilisation par l'Acheteur ;
13. l'apparition de plis sur le matériau de rembourrage, en tant que caractéristique souhaitée et intentionnelle, se produisant le plus souvent dans les parties semi-circulaires et arquées ;
14. l'ombrage ou le miroitement du tissu (différenciation de la brillance et de la teinte selon l'angle d'incidence de la lumière) même dans le même lot de tissu, qui est une sorte d'effet résultant des caractéristiques naturelles de certains types de tissus ;
15. l'écrasement, l'aplatissement ou le pressage des fibres du tissu causé par la pression ou le toucher ;
16. la décoloration du tissu qui perd sa couleur sous l'influence de la température et de l'humidité ;
17. les caractéristiques typiques des tissus de rembourrage qui ne constituent pas des défauts, telles que : ombrage, boulochage, pétrissage des fibres, décoloration, décrites en détail dans « Caractéristiques et propriétés des tissus de rembourrage » ;
18. les différences de texture et de teinte visibles sur la housse en cuir naturel, les veines, rayures locales, cicatrices, piqûres d'insectes, étirements, vergetures qui sont un signe de l'origine naturelle du cuir ;
19. les abrasions du cuir sur les coutures et les endroits les plus sollicités ;
20. l'odeur naturelle du cuir ;
21. les plis de la housse en cuir, résultant des caractéristiques de conception du meuble ;



22. les changements de douceur, d'élasticité et de déformation des coussins, dossiers, bras, sièges, qui résultent d'une utilisation correcte et ne résultent pas de défauts de structure ou de défauts des matériaux et tissus utilisés ;
23. les différences dans le degré de dureté des éléments particuliers de l'ensemble, résultant de leurs différentes tailles et conditionnées par les solutions de construction utilisées ;
24. les plis dans le matériau de rembourrage qui constituent des caractéristiques souhaitées et prévues ;
25. l'odeur des composants utilisés dans la production, en particulier dans la première période d'utilisation ;
26. les bruits naturels résultant des mécanismes de construction en métal utilisés dans les Produits, par exemple des grincements ;
27. les décolorations des mousses ou du latex qui sont le résultat de processus naturels, mais ne modifient pas les propriétés du produit ;
28. la saleté (y compris un matelas souillé de sécrétions corporelles) et les effets de tentatives de nettoyage inappropriées ;
29. la coloration inégale, les nœuds et les cernes différents du bois résultant de ses propriétés naturelles ;
30. les différences entre la couleur du bois et l'enduit masquant les cavités ;
31. les dommages causés par des cas fortuits indépendants de l'Acheteur ou les dommages intentionnels, y compris les dommages chimiques et mécaniques.

#### PERTE DES DROITS DE GARANTIE

La perte des droits de garantie se produit dans les cas suivants :

1. L'Acheteur était conscient de la non-conformité des produits ou, jugeant raisonnablement, il aurait dû en être conscient, et après l'avoir divulgué, il n'en a pas informé le Garant dans le délai de 2 mois à compter de la date de constatation de la non-conformité.
2. L'Acheteur a causé des dommages au meuble en raison d'une manipulation, d'un déplacement ou d'un transport imprudent du produit.
3. L'Acheteur a causé des dommages au meuble suite à une utilisation contraire à sa destination et à ses instructions.
4. Le nettoyage et l'entretien ont été effectués d'une manière différente de celle recommandée par le Garant.
5. Le produit a été exposé à des rayons UV directs.
6. Un dommage a été constaté à la suite d'une réparation ou d'une modification du Produit effectuée par l'Acheteur à l'insu et sans le consentement du Garant.
7. On a constaté des dommages mécaniques causés par des animaux ou des brûlures de cigarettes.